

Sites historiques	Années financières					Total
	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Citadelle d'Halifax.....	121,632	225,877	325,255	314,250	180,987	1,168,001
Tour Martello d'Halifax.....	12,794	23,496	—	19,950	—	56,240
Île George.....	—	35,162	—	113,919	62,969	212,050
Habitation Champlain.....	—	13,312	—	—	—	13,312
Musée Bell, Baddeck.....	29,125	33,103	29,383	8,616	30,220	130,447
Grand-Pré.....	37,415	22,385	29,647	89,197	29,688	208,332
Port-Royal.....	28	71,190	55,154	24,863	14,214	165,449
Fort-Anne.....	1,155	7,466	5,000	487	2,708	16,816
Réalisations d'ordre général.....	—	—	—	—	665	665
Forteresse de Louisbourg.....	6,750	9,201	859,736	1,455,964	1,563,008	3,894,659
<b>Total (Nouvelle-Écosse).....</b>	<b>208,899</b>	<b>441,192</b>	<b>1,304,175</b>	<b>2,027,246</b>	<b>1,884,459</b>	<b>5,865,971</b>
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK</b>						
Fort Beauséjour.....	1,409	24,963	—	1,959	5,170	33,501
Tour Martello, St-Jean.....	—	38,818	—	—	—	38,818
Tour Martello, Lancaster.....	—	—	—	9,997	15,655	25,625
St-André.....	—	—	—	—	13,329	13,329
<b>Total (Nouveau-Brunswick).....</b>	<b>1,409</b>	<b>63,781</b>	<b>—</b>	<b>11,956</b>	<b>34,154</b>	<b>111,300</b>
<b>Total de chaque année.....</b>	<b>210,308</b>	<b>504,973</b>	<b>1,304,175</b>	<b>2,039,202</b>	<b>1,918,613</b>	
<b>TOTAL POUR LA PÉRIODE QUINQUENNALE.....</b>						<b>5,977,271</b>

## BÉNÉFICIAIRES DE LA PENSION DE VIEILLESSE

## Question n° 1804—M. Howe (Hamilton-Sud):

Sur le nombre de Canadiens qui reçoivent la pension de vieillesse, a) combien ne touchent aucun autre revenu, b) combien touchent un revenu ne dépassant pas (i) \$100, (ii) \$500, (iii) \$1,000, (iv) \$5,000, (v) \$10,000?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le régime de sécurité de la vieillesse prévoit le versement d'une pension uniforme de \$75 par mois, sans évaluation des ressources ou des besoins, à toute personne âgée de 70 ans ou plus qui satisfait à certaines exigences concernant la résidence.

Par conséquent, le ministère ne dispose d'aucun renseignement sur les autres revenus des personnes touchant la pension de sécurité de la vieillesse.

## RÉSIDUS DE PARASITICIDES DANS LES ALIMENTS

## Question n° 1806—M. Howe (Hamilton-Sud):

1. Le gouvernement effectue-t-il des vérifications sur la présence d'herbicides, de pesticides, ou autres produits chimiques qui pourraient contaminer a) le lait et les produits laitiers, b) la viande, c) la volaille et les œufs, d) les fruits et les légumes, e) les poissons d'eau douce, f) les poissons de mer?

2. Les expériences que l'on effectue concernent quels produits chimiques?

3. Pour chacun de ces produits chimiques, quel est le degré de contamination non dangereux?

L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui, la Direction des aliments et drogues du

ministère de la Santé nationale et du Bien-être social effectue constamment des enquêtes sur les résidus de parasitocides de tous genres qui se trouvent dans le lait et les produits laitiers, la viande, la volaille et les œufs, les fruits et les légumes, les poissons d'eau douce et les poissons de mer.

2. Les expériences portent sur tout produit chimique dont la toxicité est connue ou dont le mauvais usage ou l'abus pourraient causer des ennuis.

3. Aux termes du règlement visant les aliments et drogues on a établi le degré de contamination non dangereux de 73 parasitocides. L'usage de tout produit chimique dont le nom ne figure pas sur la liste est interdit ou, du moins, un tel usage ne doit pas laisser de résidu dans les aliments.

(Texte)

## LES CAISSES POPULAIRES DU QUÉBEC ET LA BANQUE DU CANADA

## Question n° 1808—M. Côté (Chicoutimi):

1. Les Caisses populaires du Québec traitent-elles directement avec la Banque du Canada par l'intermédiaire de leur Fédération? Sinon, pourquoi ne le font-elles pas?

2. Quelles sont les conditions exigées pour qu'elles puissent transiger des affaires directement avec la Banque du Canada?

M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):

1. Ni les Caisses populaires du Québec ni leur fédération ont jamais ouvert de comptes de dépôt à la Banque du Canada ou reçu des avances de cette dernière. Toutefois, il y